

## **Loi du 8 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées**

### **Délivrance d'une autorisation d'exploiter**

Conformément aux dispositions de la loi du 8 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées, la Commune de Port-Valais porte à la connaissance du public que M. Anthony Sermier domicilié à Conthey, lui a adressé une requête tendant à obtenir une autorisation d'exploiter au sens de ladite loi.

Locaux et emplacements	:	Parcelle no 3005, plan no 14 Route Industrielle 20, 1897 Le Bouveret
Enseigne	:	Shop Bouveret
Prestations	:	de mets et/ou boissons avec ou sans alcool à consommer sur place ou/et à l'emporter
Heures d'ouverture	:	06h00 à 22h00 – 7/7
Début d'activité	:	01.11.2018

Les personnes qui auraient des observations à formuler à l'encontre de cette demande sont invitées à les adresser par écrit à la commune, dans les 30 jours dès la présente publication.

Port-Valais, le 5 octobre 2018

**L'Administration communale**